

L'ABELLE.
IMPRIMERIE ET PUBLICATION TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.
MERCREDI (MATIN) 7 DECEMBRE 1831.

INTERIEUR.
NOUVELLE-ORLEANS, 7 décembre.
La malle de la Mobile d'aujourd'hui n'est
pas encore arrivée hier soir. Quand donc
verra-t-on cesser ces irrégularités si fâcheuses au
commerce.

Plusieurs candidats se sont présentés au sur-
frage de leurs concitoyens, pour remplacer dans
la chambre des représentants les deux membres
qui se sont retirés. Un seul d'entr'eux, M.
Bernard Marigny, a déjà rempli les nobles fon-
ctions auxquelles il aspire de nouveau, et a fait
connaitre, dans différentes circonstances, les
opinions politiques qu'il professe; les autres sont
pour la plupart de jeunes citoyens que distin-
guent d'honorables antécédents dans la société,
mais qui s'avancent pour la première fois dans
la mer de la politique, mer orageuse qui est
semée d'écueils et qu'ils n'ont point encore
explorée. Nous leur souhaitons bonne chance,
et un heureux succès, un succès qui satisfasse
les hommes modérés de tous les partis.

Mais cependant, puisque nous avons parlé de
mer, de même qu'un négociant prévoyant et sage
ne confie la direction d'un navire richement
chargé qu'à un pilote expert et sur la capacité
duquel il a acquis toute certitude; de même aussi
un peuple prudent et qui ne veut pas s'exposer
à se repentir d'un acte de son libre arbitre exi-
ge, avant de donner son suffrage à un citoyen
qui sollicite l'honneur de le représenter dans les
conseils politiques, que ce citoyen fasse et man-
ifeste franchement sur quels principes généraux
il basera sa conduite, et comment il envisagera les
questions d'un haut intérêt d'où dépendent le
salut de l'état ou la prospérité publique.

Voilà nos principes; peut-être ne seront-ils
pas décevants par tout le monde.
Et qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit
pas ici d'une vaine théorie derrière laquelle est
caché un jeu moins franc; qu'il ne s'agit pas
d'un exposé de principes sonores, après lequel
on nous verra tomber tête baissée dans l'aveu-
le tactique de l'esprit de parti. Non, il s'agit
de rien de tel; il ne s'agit pas de nous;
c'est l'intérêt de notre pays qui nous occu-
pe, l'intérêt de cette jeune Louisiane dont la
gigantesque prospérité étonne le monde, et
qu'attend un avenir cent fois plus brillant en-
core. Il ne faut pas que ses destins soient
confiés aveuglément aux premiers citoyens qui
sollicitent l'honneur d'y présider; il ne faut pas
que les succès de la fortune publique soient ta-
nés par l'indifférence ou l'émigration de nos
mandataires; il faut au contraire qu'elles soient
fondées par des hommes capables, énergiques,
et favorablement disposés; afin que nous
fournissions toute la carrière qui est ouverte
devant nous.

C'est à la presse à discuter le mérite des can-
didats qui aspirent à s'asseoir dans les conseils
de la nation; mais, nous le répétons comme
organe de l'opinion publique, il nous faut des
hommes; nous consentons volontiers à prêter
le secours de nos colonnes aux aspirants, mais
nous ne voulons ni nous perdre dans le laby-
rinthe des discussions générales, ni aborder la
côte polémique des personnes. Il y a des ques-
tions importantes qui ont été ou négligées, ou
peu discutées, ou traitées en longueur, et dont
pendant la solution est attendue avec impa-
tience par tous les vrais patriotes; c'est sur ces
questions, que pour nous fier, nous nous per-
mettons d'interroger la conscience des candidats
à la représentation. Si cette manière de pro-
céder n'a pas encore reçu la sanction de l'usage
dans la Louisiane elle n'est pas moins fon-
dée en raison, et il n'est pas moins utile de
l'établir: les constituants sauront à quoi s'en-
tenir sur ce qu'il leur importe le plus de voir
décider, et les mandataires, appuyés sur leurs
promesses, résisteront avec plus de fermeté aux
attaques ou aux insinuations de l'esprit de parti.
Si à ces considérations puissantes il fallait en
ajouter une autre qui ne laisse pas d'être d'un
grand poids, nous dirions que cet usage vient
d'être sanctionné par un grand peuple dans les
circonstances les plus difficiles où la société
puisse se trouver.

Or, voici les principales questions sur les-
quelles, avant de nous prononcer, nous déci-
dons de nous prononcer l'opinion des candidats qui se
présentent:
Demandez-vous la discussion du Code
criminel de M. Livingston, et serez-vous en fa-
veur de l'adoption des dispositions essentielles
de ce code qui a tant coûté à l'état et qu'un gou-
vernement despotique s'est approprié, en ajoutant
à cet hommage fait à l'auteur le présent d'une
médaillon?
Demandez-vous que les peines du Missis-
sipi soient créées, mesure qui doit avoir d'im-
menses résultats pour le commerce de la Nou-
velle-Orléans et le mettre au niveau de celui des
villes les plus florissantes de l'Union? Au dire
de plusieurs ingénieurs, ce projet n'est point
impraticable.

Ferez-vous un nouvel effort pour obtenir du
gouvernement général l'abandon des droits qu'il
vendrait avoir, contrairement aux traités, sur
les terres publiques, et particulièrement sur les
terres situées dans les limites de la ville?
Soutiendrez-vous les mesures constitution-
nelles qui pourraient proposer le gouvernement
général pour s'opposer aux projets des mécon-
tents qui cherchent à affaiblir et à rompre les
liens de l'Union?
Demandez-vous à nos représentants et sénate-
urs au congrès de solliciter avec fermeté du
gouvernement général qu'il mette à la disposi-
tion du gouverneur de la Louisiane une force
capable de résister à toute tentative de nos esclaves?

Demandez-vous l'abolition de l'emprisonne-
ment pour dettes?
Vous opposerez-vous avec une constante éner-
gie à toute division de la ville?

Eléverez-vous la voix contre tout empiète-
ment du conseil de ville sur la charte dans les
bornes de laquelle il doit rester?
Telles sont, messieurs, les questions sur les-
quelles nous désirons connaître votre pensée,
avant d'arborer notre bannière dans la lutte qui
nous intéresse.
A l'auteur de l'article: LA GAZZA LADRA,
MONSIEUR.—Les vérités que vous dites à ce
qui jote la première clarinette au Théâtre
d'Orléans, m'appartiennent entièrement.
Une seule petite erreur existe: c'est où vous
dites que je suis d'un demi ton trop bas. Si vous
vouliez avoir la complaisance de venir à l'or-
chestre lorsqu'on propose le la (je parle en
musicien, et sans doute à quelqu'un qui l'est,

plus que moi), vous seriez convaincu que mes
clarinettes ne sont pas hautes que celles de ces
messieurs; et si vous êtes obligé de les allonger
pour être d'accord avec eux. Et même je pense
que vous auriez encore d'autres vérités à dire
à cette première clarinette qui rendrait l'orchestre
passable, si elle était bonne, je vous prie de
faire connaître son nom si vous me jugez digne
d'un autre article: ce nom est le mien.
JANDOT, père.

EXTERIEUR.
FRANCE.

PARIS, 16 sept.
M. Comte avait déposé à la Chambre des
Députés une proposition pour abolir l'usage d'
voter par scrutin secret. Le 12, six bureaux
avaient rejeté la lecture de cette proposition, deux
autres l'avaient autorisée; dans un bureau, 13 voix
étaient prononcées pour et 13 contre. Une
seconde réunion de ce bureau a eu lieu le 13, et
la lecture a été refusée par 22 voix contre 18.
Le public aura peine à croire, dit le National,
que, dans certains bureaux, on a allégué contre
la publicité du vote les engagements pris dans
les élections, par un grand nombre de candidats,
sur la question de l'hérédité! Dans quel em-
baras, a-t-on dit, se trouveraient ces candidats,
devenus députés, s'ils étaient contraints, par le
changement qui s'est opéré dans leurs convictions,
de donner publiquement un démenti à
leurs solennelles professions de foi! Ainsi, et en
dans l'intérêt du parjure qu'on a écarté la propo-
sition!

LE PRETRER PATRIOTE.
Extrait du Courrier du Bas-Rhin.
Autant nous éprouvons de peine lorsque nous
avons à signaler de la part du clergé des actes
qui témoignent de leur tendance anti-patriotique,
autant nous mettons d'empressement à faire
connaître ceux qui donnent dans l'exercice de
leur ministère des preuves de cet amour désin-
téressé de l'humanité et de ce patriotisme qui
doivent caractériser tous ceux qui se sont voués
à l'éducation de leurs semblables. Parmi ceux
que nous avons eu à citer jusqu'aujourd'hui
sous ce rapport, nous remarquons particulière-
ment M. Weiss, curé à Chevromont (près
Belfort), dont nous avons déjà eu occasion de
faire connaître les sentiments patriotiques, et
qui, à l'occasion de l'anniversaire de nos gran-
des journées, a prononcé un discours digne de
servir de modèle à ses confrères. Nous nous
plaisons à en extraire les passages suivants:

«O victimes d'une cause sacrée, d'éternelles
actions de grâces vous soient rendues! Vous
avez vengé la sainte humanité outragée; en suc-
cédant, vous avez légué à l'admiration du
monde un exemple de plus généreux sacrifices.
Vous vivrez à jamais dans la mémoire des
hommes, et la terre qui couvre vos cendres
parlera toujours aux nobles cœurs. Déjà la
France libre et reconnaissante vous prépare les
honneurs du Panthéon, et aujourd'hui elle em-
brasse à la religion, qui ennoblit encore les belles
actions, ce qu'elle a de saint, de grave et de
majestueux pour solenniser votre premier anni-
versaire et implorer en votre faveur le Dieu des
miséricordes. Ce Dieu des miséricordes, c'est
aussy le Dieu de la liberté; car c'est lui qui
dépêche les Israélites de la servitude de la terre de
l'Egypte, et le Dieu de la liberté qui leur a permis
de retrouver dans l'Évangile. Que nos prières
s'élèvent donc vers le Très-Haut pour les
martyrs de cette liberté à laquelle on ne peut
attendre sans impitoyable. Pour elle, le prêtre
chrétien a des bénédictions. C'est pour elle que
combattent et meurent les Polonais, ces fidèles
frères des Français. Ils combattent et meurent
pendant que les prêtres invoquent le Dieu des
pauvres pour le triomphe de leur cause, et que
leur pieuse éloquence échoué le patriotisme
sous la cabane du pauvre comme dans le chœur
du noble. O patrie des Sobieski et des Ponia-
toff! tu ne périras pas. Dieu combat avec
nous.»

Puis l'orateur s'est écrié: «Que Dieu fasse
la France heureuse au-delà, puisse-t-elle être
redoutable au dehors. Nous ne aurons plus
l'indigne outrage de voir camper les peuples du
Caucase dans les cours du Louvre, ni l'autocrate
du Nord nous imposer une restauration de
vieux usages et règlements que les nations
avancées d'aujourd'hui méprisent, flétrissent
sur nos villes et nos hameaux, en signe
de paix et de réconciliation. La trahison, cet
opprobre du genre humain, sera classée de par-
mi les hommes. Les traités, qui si souvent ont
trahi de notre patrie, seront voués à l'exécration
des siècles, à toutes les malédiction de la
postérité, à tous les anathèmes du jugement de
Dieu.»

«Soldats incorruptibles, soldats citoyens de-
vant qui se prosterne, braves vivantes de nos
compagnons, soyez comme nos pères, les soldats
de la liberté aimés de devenir comme eux, si le
dieu, les soldats de la victoire, Souvenez-vous
de Jemmapes et de Valmy qui précéderont Ma-
rengo et Austerlitz!»

LES PRISONNIERS DE HAM.
Les captifs sont sacrés aux yeux de l'univers.

Un soldat du 10e léger, qui, en garnison au
château de Ham, avait souvent été de service
dans la tour, se trouvait le 13 août à Valenciennes,
de passage pour la Belgique, interve-
nant sur les prisonniers, il répondit qu'ils avaient
livrés et journaliers, qu'ils faisaient bonne
chère, qu'ils jouaient aux cartes, aux échecs, qu'ils se
promenaient dans le jardin, qu'ils recevaient
chaque jour leur famille; il ajouta que M. de
Polignac faisait souvent le tour de sa chambre
en se frottant les mains, que ses paroles et ses
manières étaient toujours pleines de courtoisie,
et que, par-dessus tout, il n'en avait pas un
qui ne soit un homme comme lui fut humilié
par un fonctionnaire.

L'Écho de la frontière publiée ces faits, le
National les copie. Aussitôt M. de Peyronnet
écrit une lettre en colère à la Quotidienne, et
une autre plus douce à M. Paulin, gérant du
National.
Il soutient que tout est faux dans les asser-
tions du soldat, que la prison de Ham est malsaine,
qu'il n'y a de jardin pour personne, que la
nourriture est loin d'être délicate, qu'il lui
est arrivé de faire son diner d'un morceau de
pain, que les prisonniers de Ham enfin ne pas-
sent pas leur temps à jouer, qu'ils ont autre
chose à faire. Il termine sa lettre, où l'aigreur et
la haine se cachent mal sous une ironie amère et
un calme affecté, par cette phrase à effet: «Ceux
qui cherchent à nous décrier l'estime qui est
due au militaire souffrent avec dignité, méritent
peut-être un peu d'être décriés; mais les croix
saintes n'en ont pas moins.»

Nous pouvons affirmer à notre tour que pour
se rendre intéressant, ce qui est peu facile, M.
de Peyronnet exagère l'affreuse position des
prisonniers de Ham; nous savons, par les pa-
piens mêmes des prisonniers, qu'ils sont aussi
bien traités qu'on peut l'être dans une prison
d'état. Une seule plainte est juste, c'est celle
de M. de Polignac: nous devons le dire, il se
trouve malheureux souvent par les fonctionnaires,
qui ne veulent en aucune manière se prêter à son
évasion.
Ah! que M. de Peyronnet, qui pousse de si
profonds égarements parce qu'il a un jour
mangé du pain sec, se reporte en idée au fond
de ces cachots infects réservés aux patriotes
tombés entre les mains de l'Afrique ou du pe-
pe, qu'il s'entre-tienne avec ces hommes échappés
par miracle de la Spiezberg et de Fénéstré-
ville; qu'il interroge cette infortunée Mme. An-
drienne, qui réclame vainement d'un minié-
re de peu de juillet une décharge en faveur de
son beau-frère, notre compatriote, devenu aveugle,
et malgré cela retenu dans les oubliettes de Ma-
ternich. Au récit des traitements atroces infligés
aux hommes qui ont combattu contre le
système que M. de Peyronnet voudrait faire tri-
ompher en France, traitement qu'il nous révé-
rait sans doute si nous en jugions par les avan-
ties auxquelles ont été soumis Magdon et

Fontan, le prisonnier de Ham n'aurait plus la
force de se plaindre.
Et de quel droit M. de Peyronnet vient-il
réclamer tant d'égards et se montrer si suscep-
tible parce que l'on parle de lui dans les jour-
naux? Quelle générosité a-t-il montrée, lors-
qu'il était garde-de-seaux, envers les jeunes
gens compromis dans la conspiration de Col-
mar? Il répondit à M. Ferrville, avocat, qui
venait lui demander l'autorisation d'aller à Colmar
plaidier pour l'un d'eux: «Vous ne partirez
pas. Je suis fiché de l'avoir permis à M. Bar-
the; une heure plus tard, j'aurais refusé.» M.
de Peyronnet craignait que les accusés ne fus-
sent trop bien défendus.

Les jeunes conspirateurs de Colmar ont été
faits prisonniers dans la mémoire; la plupart d'en-
treux écrit dans le National, dans plusieurs
journaux; ils écrivaient pendant le procès des
ministres, ils se rappelaient la conduite de M.
de la garde-de-seaux, et pourtant ils furent les
premiers à demander au peuple le calm et les
résignations, des premiers à prêter leur uni-
forme pour protéger les délibérations des juges.
Les journaux ont sauté la vie aux accusés;
sans eux peut-être, Polignac, Peyronnet, Chan-
telauze et Guernon-Raville ne seraient pas
aujourd'hui les prisonniers de Ham.
En récompense, M. de Peyronnet les prend
en pitié. Quel sentiment leur eût-il accordé si
les ordonnances avaient reçu leur sanction?
(Figaro.)

Les citoyens dont les noms suivent sont candidats
pour remplacer MM. de Cayeux et J. Preret à
la Chambre des Représentants, pour la paroisse
d'Orléans.
W. DUPLESSIS, ALBERT HOA,
S. D. DIXON, J. BERNARD,
D. MARIOT,
12-Election aura lieu le 12 décembre et les
deux jours suivants.

Liste Maritime.
PORT DE LA NILE-ORLEANS.
Pour les noms des consignataires des bâti-
ments arrivés, et ceux des passagers, voyez la page
anglaise.

EXPÉRIÉS.
Goël, Tito, Capo, Matanzas, J. Suarez & Co.
Goël, Splendid, Day, Mobile, capitaine.
Goël, Spica, Donna, Brasoria, P. B. Phelps.
Goël, Elizabeth, Forsyth, Pensacola, capitaine.
Bat. New-Orléans. Ashby, St. Yago de Cuba
W. Trites & Co.
ARRIVÉS.
Bateau de remorq. Huitiers, Herffman, des
passages, ayant mis en mer le navire Teusch-
lé amené dans le port le navire Maria, le brick
Justine, les golettes Fortuna et l'Ample; il a
mis en rivière le brick Advance, et l'Ample. Il
est en dehors de la passe du S. O. barque Mary,
navire Phoenix, brick Plant, navire Georges;
navire James était à l'ancre en dedans; un brick
à Poverty Point, et un autre à l'habitation M.
Call. Le Grampus était à la passe, ayant mis
en mer un brick de Philadelphie.
Nav. Maria, Steuson, d'Orléans.
Briek Justine, Grandes, de St. Havane.
Goël. Fortuna, Williams, de St. Havane.
Goël. Teuchlé, venant de Porto Bello.
Navire français l'Indien, Augaud, avec un
chargement de 1394 marmittes à J. Magor, 16
caisses soieries, fourrure, batiste, moka, gants,
plumes et fleurs, 15 malles habillemens, 8 cais-
ses jouets d'enfants, 15 balles toilerie, 2 caisses
soie, 12 balles indienne et nautiques, 5 malles
bijouterie, 8 malles nautiques et chaussures de
dames, 15 caisses ornemens divers, cartonnage,
8c. 19 malles parfumerie, 3 balles d'op de
billard, 8c. 22 caisses parassols, moutons 8c.
10 caisses livres, bougies et ferblanterie, 10 malles
marchandises, 2 caisses librairie, 52 do. porce-
laine et verrerie, 16 do. sardines et conserves,
30 do. fromage, 25 do. liqueurs, 500 papiers
guignolet, 30 caisses Champagne et autres arti-
cles à F. Verrier, 7 balles à M. Vallee, 3 caisses
à V. Roumagne, 8 do. à Ducaet, divers articles
à Juette, J. Garner, Laferrière, Heurtin, Bis-
son, Goyon, Mlle. et Mlle. Press, M. et Mme.
Heurtin, Mlle. Schémmer, M. et Mme. Alexan-
drin, MM. Verrier, Juette, Coudray, Girou-
d, Tannery et deux passagers sur le pont.

Le navire paquebot NATCHÉZ, est
en déchargement en face de la Place d'Armes.
Les consignataires sont priés de venir et recevoir
leurs marchandises. 7 déc.

AVIS.—Le navire JOHN SER-
GEANT, est en déchargement vis-à-vis le
poteau No. 73. Les consignataires sont priés de
venir recevoir leurs marchandises. 6 déc.

BRUQUES.—10 milliers BRUQUES
de Baltimore, de Berry, en déchargement
du navire Merrimack et à vendre par
7 déc. SAM. P. MORGAN & Co.

RAISIN ET FROMAGE.—100 caisses
en déchargement du navire Natchez, et à
vendre par TOURNE & BECKWITH, au
7 déc. nouvelle lettre, no. 15

800 gallons HUILE DE BALÈNE, de
qualité supérieure, pour l'usage des fami-
lles, récemment reçue et à vendre en détail
JAMES S. SHAW, droguiste.
7 déc.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE.—180
cordes toiles du Kentucky, et 617 rouleaux
cordes de première qualité, à vendre par
7 déc. FOSTER & HUTTON.

VR. ROUMAGE offre à vendre, reçues par
l'Indien, de Nantes,
500 bouteilles Sardines à l'huile,
200 bouteilles Fraises et Framboises. 7 déc.

Denby & Clifford & William Hart.
Un écrit de fret factus à moi
E. adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge con-
seiller de la Cour de Cité, l'exposant en vente,
vendredi 16 décembre, à midi, au coin des rues
St. Louis et Chartres, deux chevaux saisis dans
l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marchand.
7 déc.

GRAINES DE JARDINAGE.—Le
soigné vient de recevoir par
le navire Natchez, un assortiment gé-
néral de graines de jardinage, de
la récolte de 1831.
VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 53, vis-à-vis la Banque de
Louisiane. 7 déc.

ALCÉE BARBIER, de Paris, à l'hon-
neur de prévenir les dames de la Nouvelle-
Orléans, qu'il vient d'arriver en cette ville avec
un assortiment
MARCHANDISES DE GOUT,
et qu'il fera l'ouverture de son magasin de nou-
veautés, jeudi 8 du courant, rue Royale mieu-
qu'occupait le Dr. Pequet, en face madame
Ve. Guimont, entre St. Anne et Dumaine. 7
7 déc.

GRENADIERS.
D'après les ordres du capitaine vous
êtes prévenus que la compagnie pren-
dra les armes Dimanche prochain, 11
du courant à 7 heures du matin. Pan-
talon bleue et blanc.
A. D. GUESNON,
sergent-major.
6 déc-6

Théâtre d'Orléans.
Jeu, 8 décembre.
LA FAMILLE DU BARON.
Précédée de
Visite à Bedlam.
Le spectacle commencera par
LE NOUVEAU SINGIER DE VILLAGE.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.
L'été s'est glissé dans l'annonce du specta-
cle d'hier une erreur, ent' autres, trop capitale
pour que nous ne la relevions pas. M. WILLIS,
qui est maintenant en représentation à ce thé-
âtre, a été qualifié, nous ne savons par quelle
fatalité, du nom horrible d'ignominie indécible;
c'est ignominie antique qu'il fut lire. Dieu
nous pardonne et notre néologie et la barba-
rie bébuse dont il a été cause.

THE SOLDIER'S DAUGHTER,
(LA FILLE DU SOLDAT.)
Comédie de Chénv.
Frank Heartall, MM. Caldwell,
Goor, Heartall, Herbold.
Le spectacle sera terminé par la première
représentation de
WAYS & MEANS,
OR, A TRIP TO DOVER.
(VOIES ET MOYENS, OU UN VOYAGE A DOUVERES.)
petite pièce anglaise.

LOUVEUX
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHÉTOCHES.
22ème CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 10 Décembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!

1 LOT DE \$ 3,000	\$ 3,000
1 " " " 1,500	1,500
1 " " " 1,000	1,000
1 " " " 800	800
1 " " " 625	625
6 " " " 500	3,000
6 " " " 300	1,800
6 " " " 200	1,200
156 " " " 50	7,800
156 " " " 20	3,180
621 " " " 4	4,992
7800 " " " 4	31,200

PRINX DES BILLETTS
BILLETTS ENTIERS.....\$ 4
Dix BILLETTS..... 2
QUATRE de BILLETTS..... 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de
SEIZE PIASTRES—dix et quatre cents en
proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
28 nov. Directeur.

Il a été perdu par le sous-signe, un CERTI-
FICAT de douze actions de la Compa-
gnie d'Assurances des négociants, portant le No.
100. Les personnes qui pourraient l'avoir
sont priées de le remettre au bureau de la
Compagnie.
13 sept-3, 1pm. E. BERTES.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—Avis est
par le présent donné aux créanciers de la
succession de JEAN M. L. FOLLOPI, ou à tous ceux
que cela peut concerner, d'avoir à produire
dans dix jours les raisons pour lesquelles le compte
présenté par D. P. JACKSON ne serait point ho-
mologue. Par ordre de la Cour.
6 déc. MARTIN BLACHE, reg.

POUR LA RIVIERE YAZOO.
Mancheater, Vicksburgh, Natchez, et tous les
ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur, en
marcheur, ST. JOHN,
capitaine Harris, est mainte-
nant en charge et partira mer-
credi 7 courant, à 10 heures A. M. Pour fret
ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue
de la Doune, ou à
5 déc. FOSTER & HUTTON.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.
Et les ports intermédiaires.
Le nouveau bateau à
vapeur VOLANT, cap.
Arier: devant faire régula-
riément ces voyages pen-
dant la saison. Pour fret ou passage, ayant de
bons emménagements, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire fin voilier JOHN
HALL, cap. S. Crowell, partira
le plus tôt défilé et peut recevoir 200 balles
de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
bord ou à
7 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot neuf JOHN
SARGANT, cap. Yanlyke, est
maintenant en déchargement, et sera prêt à re-
cevoir du fret dans quelques jours, pour lequel
on peut passer, s'adresser à bord ou à
7 déc. SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.
Le navire français, fin voilier TRI-
NITE, doublé et claville en cuivre,
capitaine BERTES, sera expédié sous peu; pour
fret ou passage, ayant de beaux emménagements
pour 15 ou 20 passagers, s'adresser au capitaine,
à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
6 déc-15 P. E. SORBE,
rue Royale, No. 118.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
La golette espagnole MONTA-
NESA, capitaine Morillo, ayant la
moitié de sa cargaison engagée sera expédiée
sans délai pour le dit port, pour fret ou passage,
s'adresser à bord, au capitaine, ou à
JOSE PRATS,
rue St. Anne No. 52.

POUR NEW-YORK. (Paquebot du 5 Dec.)
(Paquebot de la Louisiane et de New-York.)
Le beau navire neuf NASHVILLE,
cap. John Rathbone, ayant été
devenu par le mauvais temps, partira le 8 du
courant, à heures de l'après-midi. Pour fret ou
passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue
Toulouse, ou à
5 déc. FOSTER & HUTTON.

POUR BORDEAUX.
Le joli navire français de tre. classe
le GAMBIE, cap. Gungard, a
besoin d'environ 200 balles coton, pour com-
pter son chargement et partira immédiatement
pour fret et quelque passage, s'adresser à
bord, vis-à-vis les Messias Bleus, ou à
5 déc. H. PERRET & CHARBONNET.

PRETRER PATRIOTE.
La belle golette PATRIOTE,
capitaine Nye, du port de 111 tonneaux
au tonnage, 500 barils, s'adresser à bord,
en face de la maison Marigny, ou à
5 déc. STETSON & AVERY.

POUR LA MOBILE. (Paquebot régulier.)
La golette neuve LOUISIANA,
fine voilière et doublée en cuivre, cap.
A. Smith; elle est prête à recevoir du
fret, pour lequel on peut passer, ayant de bons
emménagements, s'adress